

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
Du 27 mars 2025

Délibération n° 2025-079 – Développement économique – Approbation et autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'association Réseau Entreprendre Seine-et-Marne – Année 2025

Membres en exercice	61
Membres présents	43
Membres ayant donné pouvoir	13
Membres intéressés (se retire du vote)	0
Votants	56
Abstentions (incluant refus de vote)	1
Suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	56
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 21 mars 2025, s'est réuni, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président (sauf pour le vote des délibérations N°2025-037 à 2025-044).

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Françoise BOURDREUX, Sylvie CHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Dominique L'HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY (sauf pour le vote de la délibération N°2025-080), Michel CHARIAU, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michael GOUÉ, Pascal GROS, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ (sauf pour le vote de la délibération N°2025-081), Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Sylvain PIESSET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER (à partir du vote de la délibération N° 2025-023), Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Anthony VAUTIER (à partir du vote de la délibération N° 2025-055)

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT
Mme Sophie BERTHOLIER à M. Yannick TORRES
Mme Isabelle BOLGERT à M. Laurent ROUSSEL
Mme Francine BOLLET à Mme Hélène MAGGIORI
Mme Gwenaél CLER à M. Thibault FLINÉ
Mme Marie HOLVOET à M. Pascal GROS

Mme Lamia KORT à M. Jean-Claude DELAUNE
Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY
M. Romain COQUERY à M. Pascal GOUHOURY (sauf pour le vote des délibérations N°2025-037 à 2025-044)
M. Daniel RAYMOND à M. Patrick POCHON
M. Thierry REYJAL à M. David DINTILHAC
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA (pour le vote des délibérations N° 2025-022 à N° 2025-054)

Membres absents :

M. Michel CALMY (pour le vote de la délibération N°2025-080)
Mme Anne GHYSSENS
M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote de la délibération N°2025-081)
Mme Cécile PORTE
Mme Audrey TAMBORINI
M. Francis GUERRIER
M. Laurent SIGLER (pour le vote du procès-verbal du 30 janvier 2025 et pour le vote de la délibération N° 2025-022)
M. Cédric THOMA

Membres intéressés :

Le Président, pour le vote des comptes administratifs (délibérations N° 2025-037 à N° 2025-044)
M. Romain COQUERY, via le pouvoir donné à M. Pascal GOUHOURY, Président, pour le vote des délibérations N° 2025-037 à N° 2025-044

Secrétaire de Séance :

Jean-Philippe POMMERET

Références juridiques :

- **Code Général des Collectivités Territoriales notamment, ses articles L. 2311-7 et L.1611-4,**
- **Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10**
- **Loi du 1er juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations**
- **Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République**
- **Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques**
- **Décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques**
- **Arrêté préfectoral 2022/DCRL/BLI/33 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau**

Rapporteur : M. Christophe BAGUET

Ce point a été présenté à la Commission Développement économique, Tourisme, attractivité du 10 mars 2025.

Depuis 2020, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a apporté un soutien financier annuel à l'association Réseau Entreprendre Seine-et-Marne dans le cadre de ses actions en faveur de la création et de la reprise d'entreprises à fort potentiel de création d'emplois sur le territoire.

Ce soutien rentre dans le cadre de la compétence développement économique de la Communauté d'agglomération et s'inscrit dans l'axe « Appuyer en proximité les entreprises et stimuler les coopérations » de sa stratégie de développement économique.

L'association Réseau Entreprendre Seine-et-Marne, créée en 2017 à l'échelle du département, fait partie de la Fédération Réseau Entreprendre, reconnue d'utilité publique. Il s'agit d'un réseau de dirigeant(e)s d'entreprises dont l'objet est le financement et l'accompagnement de porteurs de projets présentant un potentiel de création de 5 emplois minimum sous 3 ans (ou maintien de 5 emplois en cas de reprise). Ses actions se déclinent sous forme :

- De financement : l'association octroie des prêts d'honneur de 15 000 à 50 000€, pouvant s'élever jusqu'à 100 000€ pour les projets innovants.
- D'accompagnement sous forme de mentorat : le lauréat est accompagné régulièrement pendant 2 ans par un chef d'entreprise expérimenté, adhérent de l'association.
- D'accompagnement collectif : l'entrepreneur soutenu intègre une promotion de lauréats, réunie mensuellement pendant une durée de 2 ans.

Plus de 75 chefs d'entreprise Seine-et-Marnais sont adhérents et bénévoles, dont 10 sur le Pays de Fontainebleau. Ils accompagnent en mentorat les dirigeant(e)s lauréats à l'issue d'un processus de candidature et de sélection. L'accompagnement est une spécificité forte de Réseau Entreprendre (116h en moyenne par entreprise accompagnée).

Sur l'ensemble de la Seine-et-Marne, 18 porteurs de projet et repreneurs ont été lauréats en 2024. L'association s'est fixé un objectif de 25 lauréats en 2025. Pour accompagner cette croissance, elle recrute une seconde chargée de mission et recherche de nouveaux membres.

Le bilan d'activités 2024 est joint et permet d'établir les chiffres clefs suivants pour le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau :

- 2 lauréats de 2023 sont toujours en cours accompagnement.
- 27 contacts ont été traités en 2024 (vs 25 en 2023) dont 20 concernaient des projets de création d'entreprise et 7 de reprise.
 - 2 projets de reprise d'entreprise ont abouti en 2024 au financement de 145K€ de prêts d'honneur cumulés, permettant la perspective de consolidation de 35 emplois.
 - 13 projets sont toujours en cours de candidature,
 - 12 candidatures, non éligibles, ont été réorientées vers d'autres structures.

L'association Réseau Entreprendre Seine-et-Marne a sollicité de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau un renouvellement de son soutien financier de 6 000€ pour l'année 2025.

Dans le cadre de cette demande de subvention, les engagements pris par Réseau Entreprendre Seine-et-Marne sont les suivants :

- Organisation sur le territoire d'au moins un évènement de type Master Class et d'au moins une visite d'une entreprise soutenue ;

- Participation aux jurys des dispositifs économiques portés par le Pays de Fontainebleau : pépinière d'entreprises, programme « Boostez votre idée d'entreprise engagée », concours talents d'entreprises ;
- Poursuite de la démarche Safe (ex "Passer le Cap") (soutien aux entrepreneurs en difficultés);
- Invitation de la Communauté d'agglomération aux comités d'engagement statuant sur la sélection de porteurs de projets ayant vocation à s'implanter ou se pérenniser sur son territoire ;
- Invitation de la Communauté d'agglomération aux rencontres et animations organisées sur l'ensemble de la Seine-et-Marne ;
- Mise en lien des entrepreneurs soutenus avec la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau afin de faciliter leur implantation sur le territoire ;
- Affichage du soutien apporté par la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau sur ses supports de communication.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Approuver la convention, jointe, avec l'association Réseau Entreprendre Seine et Marne, portant, notamment, sur le versement d'un soutien financier à l'association pour l'année 2025 d'un montant de 6 000€,
- Autoriser M. le Président à signer ladite convention,
- Autoriser l'engagement des crédits nécessaires au budget 2025.

Décision :

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité (1 abstention : M. Michel CALMY) de :

- Approuver la convention, jointe, avec l'association Réseau Entreprendre Seine et Marne, portant, notamment, sur le versement d'un soutien financier à l'association pour l'année 2025 d'un montant de 6 000€,
- Autoriser M. le Président à signer ladite convention,
- Autoriser l'engagement des crédits nécessaires au budget 2025.

Fait les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance



Jean-Philippe POMMERET



Président,

Rascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le **07 AVR. 2025**
 Date de mise en ligne le **07 AVR. 2025**
 Notification le

AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
 077-200072346-20250327-2025-079-DE
 Date de réception préfecture : 07/04/2025